

■ **Neuenschwander Boîtes de Montres S.A.**, à La Chaux-de-Fonds (FOSC du 18.06.2002, p. 10). La publication de l'inscription no 1567 du 12.06.2002 est rectifiée en ce sens que le capital-actions de CHF 100'000 est divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts et munies d'un droit de préemption statutaire (et non en 1'000 actions de CHF 100).  
Journal no 1668 du 19.06.2002  
(00531798 / CH-645.4.095.820-7)